

# Evaluation de l'impact du COVID-19 en Grand Est

## Agriculture – Agroalimentaire - Forêt

Date de mise à jour : 28/05/2020  
Période : Semaines 9-10 – Du 18 au 29 mai 2020

Contributions des Chambres (CDA 08, 10/52, 51, 54, 55, 57, 88, 67, 68, CRAGE et APCA), Interbev Grand Est, CIL Grand Est, Est horticole, FIBOIS, CIVA/AVA/Les grandes maisons d'Alsace, FAGE, IDELE, CGB, Fédération du Négoce Agricole, FranceAgriMer, AGRESTE



Cette note est rédigée par la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est et est établie sur la base des informations transmises par un réseau de contributeurs départementaux et régionaux. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité chaque semaine et s'efforce de traiter progressivement et régulièrement toutes les filières régionales de manière approfondie, en fonctions des éléments disponibles et de l'actualité.

**Après 3 semaines de mise en œuvre de la phase 1 du déconfinement, les activités se rapprochent progressivement de la « normale ».**

**Attendue par l'ensemble des acteurs des filières alimentaires, l'annonce de ce jour d'une réouverture des cafés, bars et restaurants à compter du 2 juin sur la grande majorité du territoire devrait permettre à tous de disposer à nouveau de l'ensemble des débouchés de commercialisation.**

### TOUTES PRODUCTIONS ET TOUS MAILLONS

---

Sur les bases posées par la France et l'Allemagne le 18 mai dernier, la Commission européenne a présenté le 27 mai une nouvelle proposition pour le Cadre Financier Pluriannuel de l'UE pour la période 2021-2027 qui prévoit un fonds de relance de 750 Mds€ pour soutenir l'économie européenne. Ce dernier sera financé par des emprunts

#### Contact

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>



réalisés au nom de l'UE, sur la base de garanties des Etats Membres, emprunts qui seront ensuite mis à disposition des Etats et des régions les plus fragilisées par la crise, sur trois ans et à compter de janvier 2021, soit sous forme de subventions (500 Mds€), soit sous forme de prêts (250 Mds€). **Ce projet, qui doit obtenir l'aval des vingt-sept Pays Membres [le 18 juin ?], n'oublie pas l'agriculture puisqu'il prévoit un renforcement de 15 Mds€ pour le FEADER (2<sup>nd</sup> pilier de la PAC).** Au final, le budget alloué à la PAC serait, en € constants, proche de 350 Mds€, soit toutefois une baisse d'environ 10 % (en € constants et à 27 États Membres) par rapport au budget de la PAC actuelle.

**Le Premier ministre a détaillé le 28 mai les modalités de la phase II du déconfinement, qui débutera mardi 2 juin.** Au-delà de la carte finale de la France, qui montre l'Île-de-France, la Guyane et Mayotte en « orange », et le reste du pays en « vert », et de la fin de la limite de déplacement de 100 km, l'ensemble des acteurs agricoles et agroalimentaires étaient dans l'attente des règles de réouverture des cafés, bars et restaurants. Ces derniers rouvriront à compter du 2 juin sur la majorité du territoire (les départements "verts") sous condition partout de respect des règles sanitaires, tandis que seules les terrasses de ces établissements rouvriront dans les "zones oranges". L'ensemble des filières alimentaires espéraient une ouverture rapide de la RHD afin de pouvoir disposer à nouveau de l'ensemble de leurs débouchés de commercialisation.

**Très attendue également, l'instruction du 1<sup>er</sup> Ministre publié le 25 mai 2020 sur le retour des saisonniers agricoles étrangers durant la nouvelle phase de lutte contre le coronavirus comporte de nombreuses restrictions pratiques :** seuls les saisonniers provenant de certains pays peuvent désormais entrer et travailler en France. Pour les embauches en direct, les travailleurs saisonniers ne peuvent ressortir que des pays de l'espace européen (Union Européenne + quelques pays limitrophes) ou ressortir d'un pays tiers mais résider à titre principal dans cet espace européen. Le périmètre est encore plus restreint pour les travailleurs détachés puisque seuls les travailleurs ressortissants d'un État membre de l'Union européenne sont concernés. D'un point de vue technique, aux côtés des différents documents nécessaires pour leur entrée (déclaration préalable d'embauche...), l'employeur doit également mettre en place différentes mesures de protection pour les travailleurs (quarantaine durant 14 jours...).

**En termes d'activités, après plusieurs semaines d'allègement des règles du confinement, on tend progressivement vers un retour « à la normale »,** même si le respect des mesures de prévention et de protection nécessite des adaptations au niveau de l'organisation des entreprises et peut parfois créer un certain ralentissement.

La Fédération du Négoce Agricole (France) indique ainsi, suivant les filières, un niveau d'activité moyen compris entre 94% et 99% / normale. Le taux d'absentéisme diminue au fur et à mesure des semaines. Comme pour d'autres domaines, les magasins de libre-service agricole ont repris une activité normale.

Ipsos a dévoilé les chiffres de sa dernière étude menée avec AgriAvis : celle-ci dresse le bilan des préoccupations des agriculteurs pendant cette période de crise. Si ils expriment leur fierté d'avoir pu assurer l'approvisionnement alimentaire de leurs concitoyens, leurs

## Contact

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>



conditions très singulières de travail ont rendu ces dernières semaines moralement éprouvantes : ils sont 45% à se sentir particulièrement isolés, alors qu'ils doivent faire face à un renforcement de leur activité, et à des contraintes de production et de distribution inédites. **L'isolement est la plus grande difficulté rencontrée, devant les problèmes de débouchés pour les productions (36%), et la baisse du chiffre d'affaires (19%). Certains points positifs émergent cependant : la crise a généré quelques opportunités pour la filière (pour 37% des sondés, elle a permis de revaloriser leurs métiers aux yeux des Français), et plus d'1 agriculteur sur 10 a profité du contexte pour développer la vente en circuit court, ou directement auprès du consommateur.**

Lien vers les résultats détaillés :

<https://www.ipsos.com/fr-fr/45-des-agriculteurs-se-sentent-plus-isoles-que-jamais>

## **FILIERES CEREALES OLEAGINEUX**

---

Le retour à la normale se dessine, que ce soit au niveau de l'approvisionnement ou des livraisons. Quelques problèmes d'approvisionnement en produits phytosanitaires sur certaines matières actives sont rapportés.

Toutefois, les préoccupations sont essentiellement techniques, liées au maintien du temps secs, à la manière dont le déconfinement va se poursuivre à partir du mois de juin et les conséquences que cela aura sur les filières.

Les organismes stockeurs préparent la moisson 2020 qui s'annonce précocement.

## **FILIERES BETTERAVES/SUCRE**

---

Les cours mondiaux du sucre poursuivent leur redressement progressif. 2 phénomènes d'explication :

- la reprise des cours du pétrole et la hausse du real brésilien, permettant au cours de l'éthanol de reprendre de la hauteur et d'inciter les sucreries du Brésil à consacrer davantage de canne à sucre à la production d'éthanol plutôt qu'à la production de sucre, limitant ainsi les disponibilités en sucre,
- la sécheresse qui est en train de causer des dégâts sur le plan de la production de sucre en Europe.

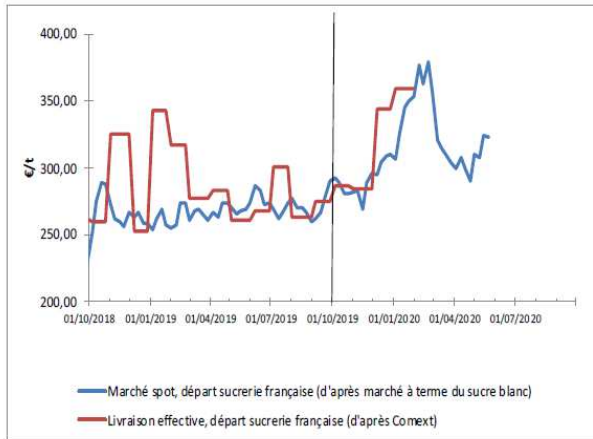
**Après les restructurations de certains acteurs l'an dernier, la faible récolte UE qui se profile devrait accentuer la situation de déficit de l'Europe en sucre. Ceci conforte la dé-corrélation entre les prix mondiaux et les prix UE du sucre : les prix du marché européen ne baissent pas : alors qu'ils étaient tombés à 300 €/T dans l'UE en 2019, ils étaient à 364 €/T sortie sucrerie en mars dernier (+ 6€/T / mois précédent – sources Commission Européenne), même si ces données illustrent des contrats conclus avant la crise.**



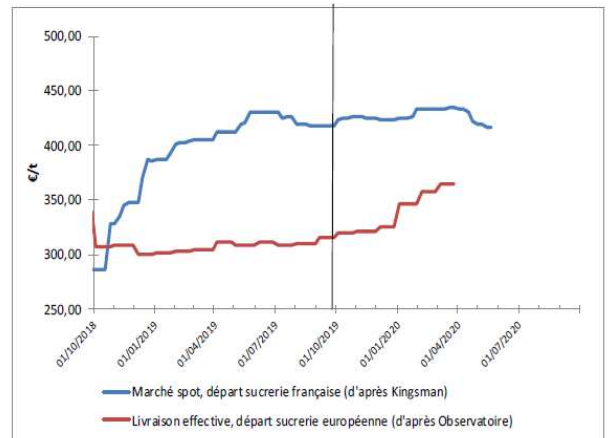
L'inquiétude porte donc essentiellement sur l'éthanol et l'arrivée massive d'excédents mondiaux (Brésil, USA) qui seraient déversés sur l'Europe.

### VALEUR DU SUCRE (converti sortie usine française)

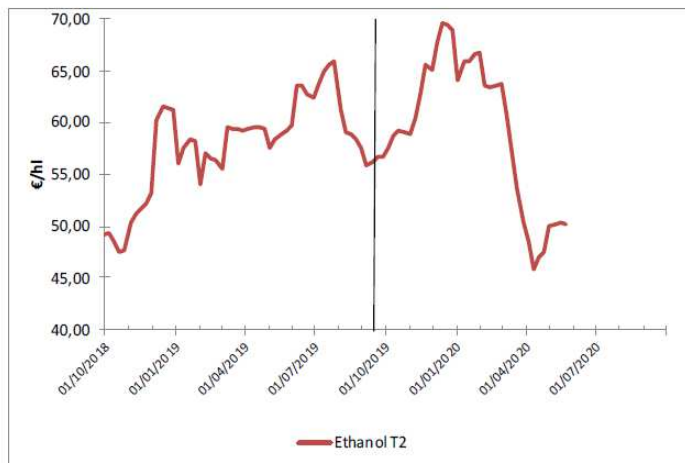
MARCHÉ MONDIAL



MARCHÉ EUROPÉEN



### VALEUR DE L'ÉTHANOL (carburant uniquement)



L'éthanol se maintient au-dessus de 50 €/hl pour la 3<sup>ème</sup> semaine consécutive sur fond de pétrole stable et début de déconfinement.

### FILIERE BOVINS LAIT

Pas de changements majeurs du point de vue de la consommation en France, avec des ventes de produits laitiers en GMS, proxi et drive qui sont toujours dynamiques en volume en semaine 19 (source IRI pour le CNIEL) : lait conditionné +6,4%, beurre +20%, crème +22%, fromages en libre service +17 % et ultra-frais +13%.

**Cependant, malgré l'adaptation des transformateurs et la réouverture progressive des rayons à la coupe, la situation des AOP/IGP fromagères est toujours difficile. En région, à début mai, on peut faire état de la situation suivante :**

#### AOP Chaource :

L'impact est variable selon les situations individuelles des producteurs et des transformateurs. Les laiteries ont demandé des baisses de production allant de 10 et 15%.

#### Contact

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>



Les producteurs se sont adaptés avec le tarissement anticipé de certaines vaches ou la vente de certains animaux, voir dans certains cas la destruction de lait.

Les acteurs estiment que la fin de l'année sera déterminante pour la santé financière des entreprises et souhaitent travailler à des actions de promotion du produit nécessaire à la relance de la consommation.

#### AOP Munster (résultats issus d'une enquête lancée par la filière Munster) :

Comme pour le Chaource, les incidences de la crise sont hétérogènes : baisse de volume de 15 à 100% pour les transformateurs, 8 à 90% pour les affineurs et 50 à 90% pour les producteurs. Les actions mises en œuvre vont de l'arrêt temporaire de la production de Munster à la réorientation vers d'autres débouchés (production d'Emmental, de poudre de lait, vente des excédents de lait sur le marché SPOT) en passant par la production de fromages de garde. Toutefois, des pertes de produits affinés ont été enregistrées (50 à 100 T notamment au moment des fêtes de Pâques => orientés vers des dons alimentaires, mais également en partie détruits) avec de lourdes conséquences économiques.

La filière évalue la perte entre -10 et -20% sur l'année, soit -500 à -1 000T en volume (5 840 T en 2019). Et de fortes inquiétudes s'expriment sur le prix du lait, fortement impacté, et sur les difficultés probables de valorisation et la commercialisation des fromages de garde produits.

#### AOP Langres/ Epoisses :

Des baisses de -40 à -50% sont enregistrées sur la période pour les entreprises avec un impact fort sur l'ensemble de la production annuelle (baisse estimée de -20 à -25% pour l'année 2020).

Les inquiétudes portent, comme pour les autres AOP, sur le manque de visibilité sur le marché en cours et à venir. L'impact des baisses de tonnages aura également une incidence sur le fonctionnement de l'ODG, dont une partie des recettes est liée aux volumes produits.

#### AOP Brie de Meaux :

La filière fait face également à une baisse des débouchés et des difficultés de commercialisation, amenant à des dons et la destruction pour une partie des produits.

Même si la part en volume des fromages AOP est relativement faible, les acteurs soulignent qu'elle représente une part beaucoup plus importante en valeur et en emploi.

**A noter toutefois qu'avec le déconfinement, l'activité reprend progressivement et la commercialisation se redresse petit à petit depuis quelque temps. Les ventes en Brie de Meaux retrouvent ainsi des niveaux proches de l'avant crise. La réouverture de la RHD à compter du 2 juin devrait achever le retour « à la normale », notamment pour les AOP/IGP haut de gamme, même si elle n'effacera pas les pertes des derniers mois.**

**Pour ce qui concerne la production, la collecte régionale reste proche de celle de 2019 (supérieure de +0,3%/2019 au 17 mai, selon FranceAgriMer), et tend à diverger par rapport à la tendance nationale (baisse de -2%/2019). Seule 2 autres régions, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche-Comté gardent une collecte 2020 supérieure à 2019.**

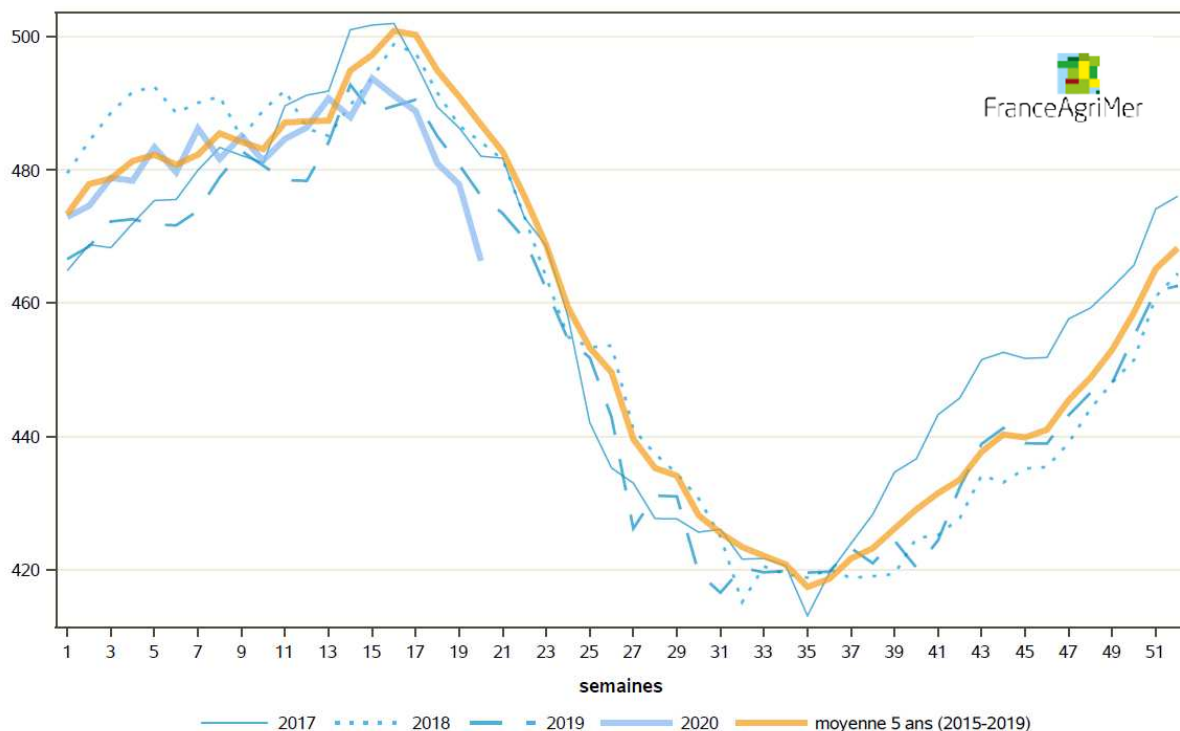
#### **Contact**

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>



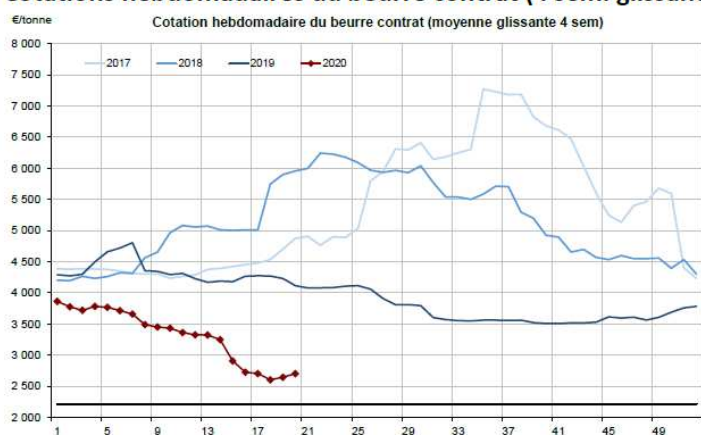
Cette situation est la conséquence des conditions météo défavorables sur avril/mai, d'une réduction des cheptels (là aussi plus limitée / 2019 en Grand Est [-0,6%] qu'en France [-1,8%]) et de l'incitation à la réduction de la collecte (dispositif d'aides à la réduction du CNIEL et baisse des prix d'achat du lait par les transformateurs).

COLLECTE FRANCAISE : 2017, 2018, 2019 et 2020  
semaine n°20 / 2020

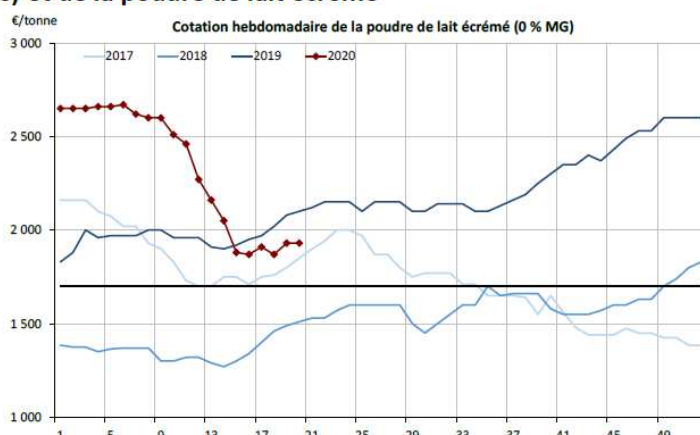


En termes de marchés, les cours du beurre et de la poudre se stabilisent même s'ils restent à des niveaux bas. La baisse de la production, la reprise de la demande à l'exportation et les mesures de stockage privé UE expliquent cette évolution des cours.

### Cotations hebdomadaires du beurre contrat (4 sem. glissantes) et de la poudre de lait écrémé



Source : FranceAgriMer



Source : FranceAgriMer, d'après Atla

### Contact

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>





## FILIERE VIANDE BOVINE

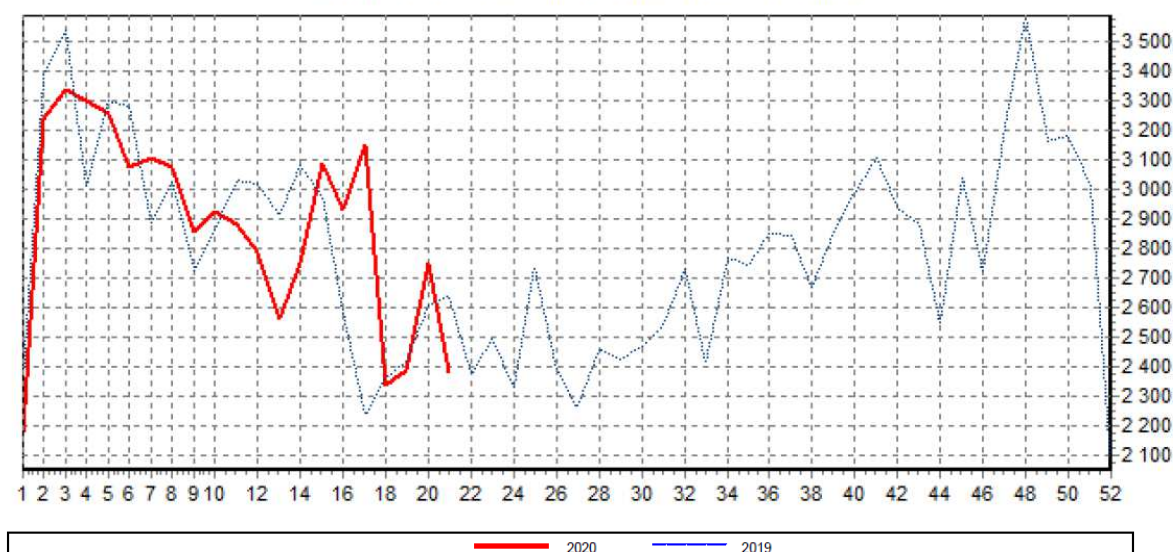
Comme pour le lait, la situation tend progressivement vers la normale en bovins viande. Ainsi l'activité d'abattages se rapproche de celle de 2019 en région, aussi bien en vaches qu'en JB.



### PRODUCTION REGIONALE ABATTUE EN 2020

Volume de la production - Région Grand Est - Toutes destinations confondues

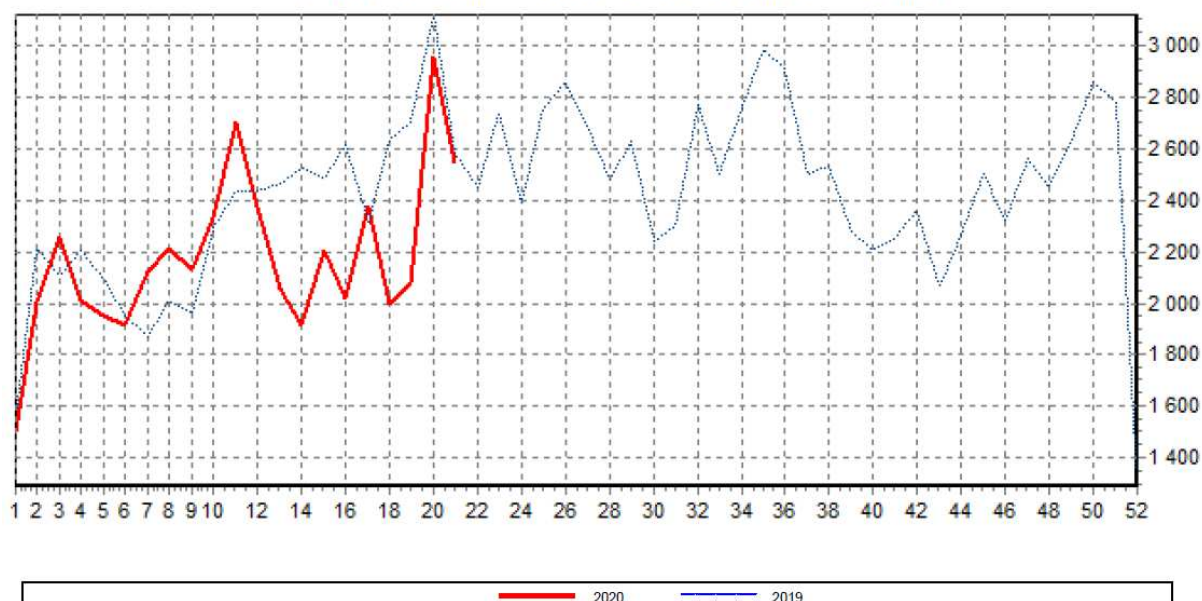
ACTIVITE HEBDOMADAIRE VACHE (D) (nb têtes/semaine)



### PRODUCTION REGIONALE ABATTUE EN 2020

Volume de la production - Région Grand Est - Toutes destinations confondues

ACTIVITE HEBDOMADAIRE JEUNE BOVINS (A) (nb têtes/semaine)



#### Contact

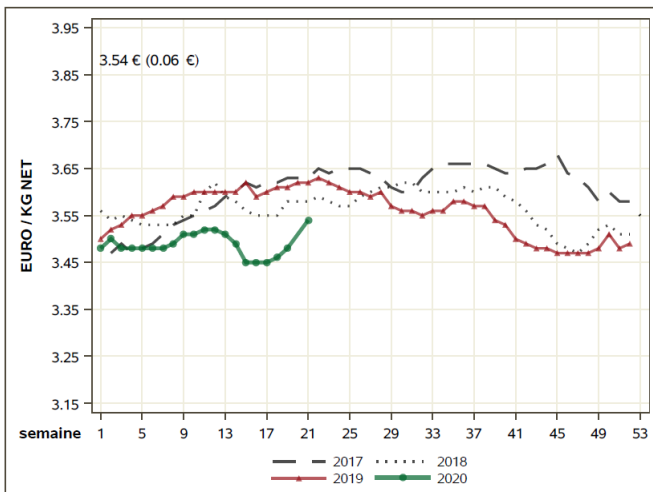
Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>



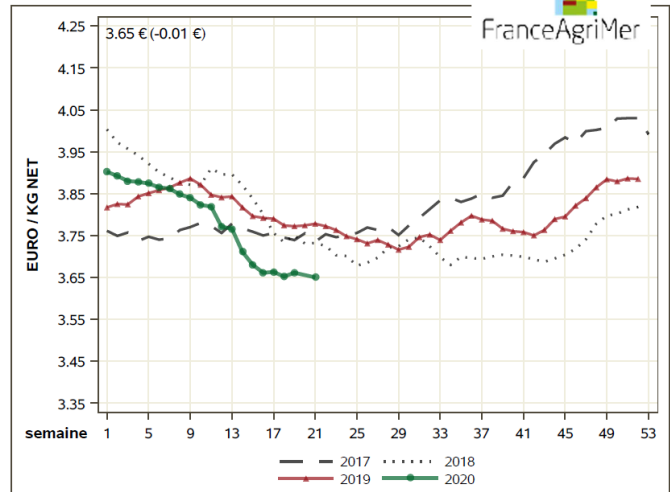
Le pic d'abattage des vaches, en lien avec la demande de baisse de production en lait, n'aura été que ponctuel. Par contre, en JB, le stock d'animaux excédentaire en ferme reste d'actualité, faute de débouchés.

**Ceci se répercute sur les prix : même si la cotation globale (Prix moyen pondéré) se redresse, elle cache une forte dichotomie entre un redressement des prix des vaches sur l'ensemble des catégories, alors que le prix du JB lui reste au plus bas.**

PRIX MOYEN PONDERE DES GROS BOVINS ENTREE ABATTOIR  
Semaine 21 du 18/05/20 au 24/05/20



COTATION HEBDOMADAIRE FRANCAISE DU JEUNE BOVIN CLASSE R  
Semaine 21 du 18/05/20 au 24/05/20



Une des principales craintes pour la filière concerne la multiplication des cas de Covid-19 dans les abattoirs de plusieurs pays, comme en France, en Allemagne, aux Pays Bas, en Australie, en Espagne ou au Brésil. Les fermetures d'abattoirs se sont multipliées aux États-Unis après de nombreux cas de contamination et ont paralysé plusieurs entreprises.

Les mesures d'aide au stockage privé pour la viande bovine mise en œuvre par l'UE, ouvertes depuis le 7 mai et qui concernent les découpes pour lesquelles la demande a chuté partout en Europe, sont peu mobilisées en France et en UE (706 T utilisée sur les 26 000 T à la fin de la semaine 19, majoritairement par la Pologne et les Pays Bas). Les conditions d'accès sont jugé trop restrictives par les acteurs de la filière.

## Contact

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>

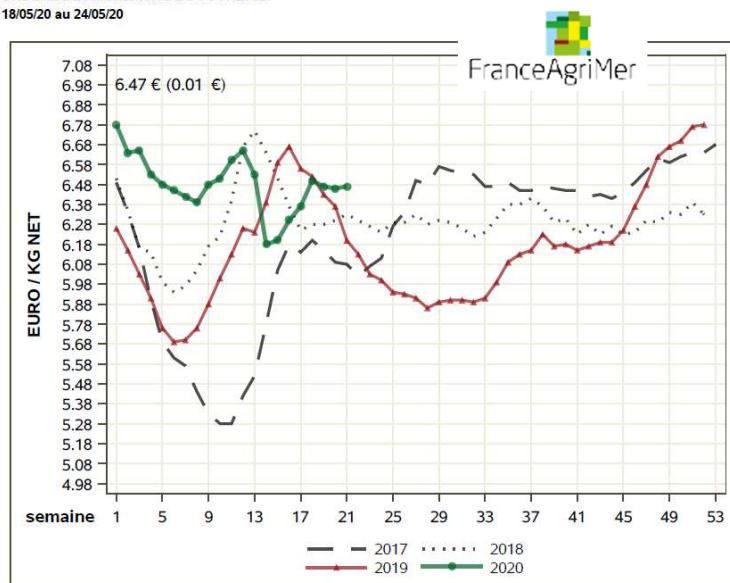




## FILIERE VIANDE OVINE

PRIX MOYEN PONDERE DES AGNEAUX DE BOUCHERIE  
Semaine 21 du 18/05/20 au 24/05/20

Les prix des ovins se maintiennent d'une semaine sur l'autre grâce à une demande solide en agneaux et en brebis de réforme portée notamment par l'engouement pour l'agneau de proximité dans les GMS.

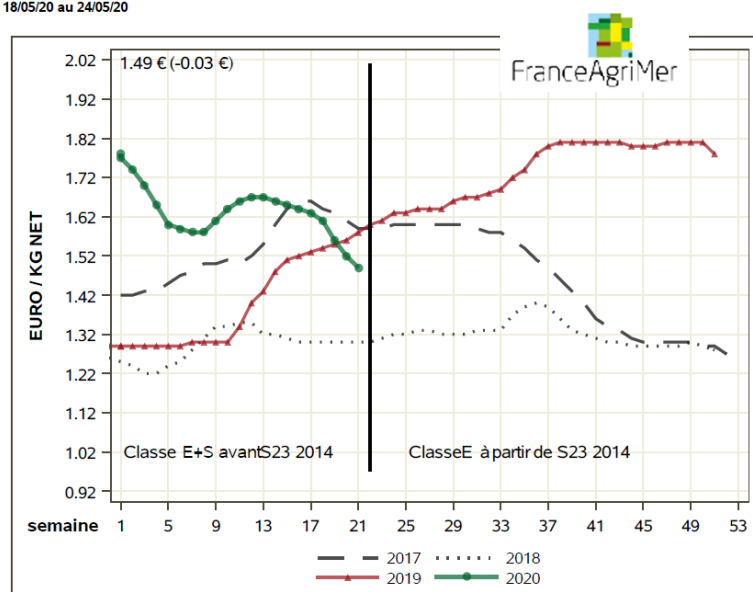


## FILIERE VIANDE PORCINE

PRIX HEBDOMADAIRE FRANCAIS DU PORC CHARCUTIER DE CLASSE E  
Semaine 21 du 18/05/20 au 24/05/20

Le prix du porc charcutier évolue à l'opposé de celui de l'an passé : il amorce sa descente au moment où il devrait augmenter, tout au moins se maintenir, comme c'est le cas généralement à l'arrivée des beaux jours.

Malgré la persistance d'une demande chinoise très forte (en mars et avril 2020, la Chine a importé respectivement 391 000 et 400 000 T de viande porcine, presque trois fois les volumes des mêmes mois de 2019), l'apparition de « clusters » au sein de certains outils d'abattage aux États-Unis, en Allemagne... et aussi en France viennent perturber les marchés.



Depuis fin avril, aux États-Unis, c'est près du quart des capacités d'abattage qui ont été ou sont momentanément à l'arrêt, obligeant les industriels à limiter les abattages et à la filière à avoir recours à l'euthanasie pour une partie de la production (cela pourrait persister encore jusqu'à l'été !). En Allemagne, l'apparition de cas a entraîné une remise en cause les méthodes d'emploi de la main d'œuvre immigrée. Les autorités ont exigé que ces conditions de logement et de rémunération soient revues à la hausse, avec pour conséquence un relèvement des coûts de revient de l'abattage, qui n'a pas été

### Contact

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>



compensée par une hausse des prix de vente aux consommateurs, mais par une baisse des prix d'achat aux producteurs.

Enfin, en France, l'apparition à la mi-mai d'un foyer d'infection sur un des plus gros outils bretons, l'abattoir Kermené, a amené par précaution sur fin mai un fonctionnement du site à 50 % de sa capacité habituelle, ce qui a induit une pression sur les prix d'achat des porcs.

## **FILIERE EQUINE**

---

Depuis le 11 mai, le ministère des sports a autorisé les centres équestres à reprendre leurs activités. Mais, comme pour d'autres secteurs, des consignes strictes sont à suivre : toutes les activités équestres doivent se réaliser en extérieur (carrière ou carrière couverte) et doivent accueillir le public capable de monter en selle de façon autonome. De plus, des aménagements et des précautions doivent être mises en place (demander aux cavaliers de ramener leurs matériels personnels, prévoir des plannings séparés pour la pratique collective...)

## **FILIERE FLEURS ET ORNEMENT**

---

### **Les horticulteurs**

---

- Mi-mars à fin mars : pas de ventes, avec des pertes très importantes pour les horticulteurs grossistes compte tenu de la taille des entreprises.
- Avril, les activités ont repris partiellement, soit au travers des livraisons, et/ou de la mise en place de drive, et de la vente de replants de légumes dès lors qu'elle a été autorisée (pour les détaillants, avec une ouverture accrue à partir du 20-25 avril), soit avec la réouverture des jardineries (pour les grossistes), sans pour autant gommer le manque à gagner de fin mars

Pour les détaillants, la réouverture des points de vente fin avril a permis de relancer la commercialisation. Toutefois, les serres restent encore bien pleines. Aussi, il est encore un peu tôt pour connaître les pertes et il sera possible de dresser un bilan courant juin.

Les structures de plus grande dimension sont peu nombreuses en région mais emploient beaucoup de main d'oeuvre et font leur vente aux jardineries sur une période très restreinte de 3 semaines (80% de leur chiffre d'affaires sur fin mars).

Tous espèrent que la saison va se prolonger afin de maintenir les ventes actuelles et compenser une partie des pertes antérieures.

### **Les pépiniéristes**

---

Face aux difficultés de commercialisation, ils ont proposé des formules de livraison et de drive. Mais ceci est bien souvent très chronophage. Pour les producteurs détaillants, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée sur les marchés aux plantes qui se déroulent en avril et mai, mais il ont tous été annulés.



### **Mi-mai, le ministère de l'Agriculture a proposé 3 pistes pour venir en aide à la filière :**

- une exonération des charges patronales sur les salaires pour la période de confinement,
- un soutien des pouvoirs publics à la promotion des produits de l'horticulture, via une campagne publicitaire télévisée "le végétal, c'est la vie", sur les écrans du 18 mai au 7 juin,
- l'activation d'une mesure européenne de compensation financière pour destruction de stocks de végétaux dans le cadre de l'article 222 de l'OCM.

Une réunion avec les ministres Bruno Le Maire (Economie) et Didier Guillaume (Agriculture) doit se tenir début juin afin d'annoncer les mesures qui seront mises en œuvre.

A l'échelle nationale, les professionnels de la filière estiment avoir perdu 10 M€/jour sur la période de mars à avril, soit un total de 400 M€. Au-delà du plan d'accompagnement de la filière, les professionnels attendent également beaucoup d'un futur plan de relance de l'économie, où les commandes publiques pour des aménagements urbains pourraient fortement soutenir la filière végétale.

## **FILIERES FORET / BOIS**

---

La dernière enquête de conjoncture menée par la filière forêt/bois réalisée mi-mai (tous domaines d'activité - périmètre national, mais dont les tendances sont identiques en région) apporte les mêmes résultats que pour les autres filières, à savoir une reprise graduelle des activités : la moitié des entreprises ont désormais une activité normale. Le recours au chômage partiel est limité.

La crise laisse toutefois des traces, puisqu'environ ¼ des entreprises évaluent leurs pertes de chiffre d'affaires sur avril > 50% et un peu plus de 50% des entreprises expriment leurs craintes d'avoir des problèmes de trésorerie à court ou moyen terme (échéance 0 mois à 3 mois ou plus). Aussi, de nombreuses entreprises ont monté des dossiers auprès d'établissements bancaires concernant ces problèmes de trésorerie : ils ont eu des réponses positives dans 2/3 des cas.

En détails par secteurs d'activité, la plantation/sylviculture/gestion forestière a désormais un fonctionnement quasi normal. Les entreprises de l'ameublement/agencement/menuiserie artisanale montrent une reprise d'activité qui reste toutefois très partielle, voir très ralentie pour la majorité d'entre elles. Enfin, concernant l'exploitation forestière, une part importante des entreprises est encore à l'arrêt.

## **TOURISME A LA FERME/VENTE DIRECTE/CIRUITS COURTS**

---

**Le réseau des Chambres d'agriculture a mené à l'échelle nationale une enquête entre mi-avril et mi-mai auprès des agriculteurs ayant au moins une activité agritouristique (570 au total). Au niveau régional (résultat de 64 enquêtes), les constats sont les suivants :**

### **Contact**

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>



- la part de l'activité d'agritourisme dans le chiffre d'affaires de l'exploitation est pour une grande partie des exploitants inférieure à 40%. Néanmoins, ce constat est à nuancer car les activités d'agritourisme contribuent fortement à la trésorerie des exploitations et génère une forte valeur ajoutée créatrice d'emplois.
- 25% des enquêtés ont eu recours au chômage partiel, 12% se privent de revenus et 9% déplorent ou projettent des suppressions d'emplois. Ceux qui se privent de revenus courent le risque à moyen terme de supprimer des emplois.
- les pertes financières sur la période de confinement sont conséquentes : près de 30% déplorent des pertes supérieures à 5 000€ par mois et la majorité situe les pertes entre 1 000 et 5 000€ par mois. Ces pertes pourraient s'amplifier si les activités ne reprennent pas ces prochains mois d'été.
- les modalités d'octroi des aides ne permettent pas à tous d'y accéder : plus de la moitié de ceux qui n'ont pas mobilisé d'aides n'y étaient pas éligibles alors que leurs pertes s'élèvent à plus de 1 000€ voire 5 000€ par mois. Pour certaines le faible poids du chiffre d'affaires agritouristique dans leur chiffre d'affaires global leur interdit l'accès aux aides alors que l'agritourisme rémunère un à plusieurs emplois non salariés. Dès lors il apparaît pertinent de proposer une adaptation des critères d'accès aux dispositifs d'aides actuels ou la mise en place d'un système d'aide spécifique.
- le jugement des agriculteurs sur l'avenir de leur activité d'agritourisme est directement corrélé aux pertes subies. Plus de 60% des agriculteurs qui ont des pertes au-delà de 10 000€ sont pessimistes voire jugent leur activité en danger, d'autant que beaucoup sont dans l'incertitude des conditions et échéances de reprise de leurs activités d'accueil.
- l'attente la plus partagée par les enquêtés est la communication, ils attendent que les offres d'agritourisme soient largement promues. Les autres attentes sont l'accompagnement à l'accès aux aides et le partage d'informations réglementaires et sanitaires pour la reprise des activités.

Concernant le dernier point et les attentes des agriculteurs, différentes initiatives ont été mises en place. Le tourisme de proximité est largement mis en avant pour les vacances d'été. L'offre agritouristique répond à ces préconisations et doit s'inclure dans les communications touristiques régionales. En ce sens, la CRAGE a envoyé un courrier à l'Agence Régionale du Tourisme (ART) Grand Est pour les sensibiliser sur l'agritourisme. A l'échelle nationale, un plan de communication Bienvenue à la ferme "Vivez fermier" est en cours d'élaboration. Vis-à-vis de l'accès aux aides, il s'agit de faciliter l'accès pour tous aux fonds de solidarité, et potentiellement d'élargir aux activités agritouristiques les mesures d'accompagnement de l'hôtellerie (hébergements à la ferme), de la restauration (fermes auberges) ou des associations sportives (centres équestres). Enfin, d'un point de vue technique, pour faciliter la reprise d'activités et guider les producteurs, des ressources ont été produites pour accompagner la réouverture des hébergements et des activités d'accueil à la ferme (recommandations, affiches ["informations pour votre séjour" et "informations pour votre visite"] à destination des clients, courrier type...).

## Contact



## DIVERS

---

### **Nouveau rallongement des procédures pénales pour les exploitations en difficulté**

Dans le cadre de la réponse à l'épidémie de Covid-19, le gouvernement rallonge les procédures pénales des exploitations agricoles en difficulté : la durée maximale d'exécution des plans de sauvegarde et de redressement est ainsi portée à deux ans, soit un an de plus que prévu par une précédente ordonnance du 28 mars. Par ailleurs, la durée légale des procédures de conciliation se prolonge jusqu'au 23 août, au lieu de trois mois après la fin de la période de l'état d'urgence sanitaire comme auparavant.

---

#### **Contact**

Chambre Régionale d'Agriculture du Grand-Est - Equipe Economie - <http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/>

